

# Règlement intérieur



## AAPPMA "La Mouche" de Saulces-Monclin

### Période de pêche :

Du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre

### Horaires d'ouverture de la pêche :

La pêche est autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil

### Jour(s) de pêche :

Dimanche, jours fériés et lundi de fête de Saulces-Monclin et d'Auboncourt

### Nombre de prises :

4 truites par jour et par pêcheur

### Taille minimale de capture :

23 cm

### Mode(s) de pêche :

Tout mode de pêche

Contact : Monsieur JEANNELLE Maurice +33 6 12 91 75 66

### Informations :

